

Comité des Traditions Valdôtaines

3, rue J.-B. de Tillier - 11100 AOSTE



Aoste 6 juillet 2022

Au service de l'artisanat de tradition
Assessorat de l'essor économique,
de la formation et du travail
15, place de la République
11100 AOSTE

Concerne : Prix Pierre Vietti 2023

Le Conseil de Direction du Comité des Traditions Valdôtaines (CTV) a consacré une partie de sa séance du 4 juillet proche passé au Prix Pierre Vietti, décerné chaque année à l'occasion de la Foire de Saint-Ours.

Pour offrir un choix le plus ample possible et favoriser ainsi l'adhésion des artisans, le Conseil de Direction a estimé qu'il serait important d'indiquer un thème général de grande envergure.

Pour 2023, le Conseil de Direction du CTV propose, donc, le thème qui suit :

LES ANIMAUX SAUVAGES DE LA VALLÉE D'AOSTE ET LEUR PROTECTION

L'environnement valdôtain, de par sa morphologie, accueille une faune tout-à-fait remarquable, aujourd'hui en grande partie objet de protection, afin d'en assurer la survie et la prospérité. Ces dernières années, d'autres espèces jadis disparues, comme le loup, ont nouvellement fait leur apparition, tandis que d'autres, telles que le gypaète, furent réintroduites par l'action scientifique. Depuis toujours, cette faune sauvage a fait partie intégrale de nos légendes, de nos contes, de la vie au quotidien. L'artisan doit, donc, s'appuyant sur des sources historiques ou sur la littérature populaire, présenter une recherche portant sur la pièce qu'il voudra réaliser. Il pourra présenter, indifféremment, une sculpture à tout-rond, un bas-relief ou, encore, une élaboration en style moderne ou, finalement, une reproduction des ustensiles jadis employés pour la chasse. La recherche qui accompagne la pièce doit forcément respecter le thème assigné et doit illustrer les raisons qui ont conduit à sa réalisation.

En ce qui concerne les critères que le CTV doit fixer afin de juger d'une façon impartiale les pièces, le Conseil a approuvé le règlement joint en annexe.

Le Conseil a observé enfin que, pour le succès du Prix Pierre Vietti, il serait important que le Service préposé de l'Assessorat compétent en assure la propagande directe aux artisans.

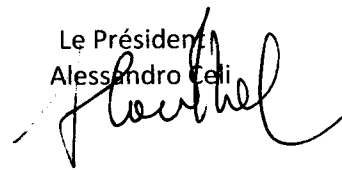
Le Comité n'a pas les moyens pour le faire et, par conséquent, l'appui régional est indispensable et fondamental. Le CTV, de sa part, diffusera des communiqués de presse afin d'aviser les artisans de cette initiative.

Le CTV garantira aussi à tous les artisans, sur l'exemple des dernières éditions de la Foire, son aide et ses conseils.

Enfin, le CTV décernera une prime au vainqueur. Pour 2023, on réitérera celle des années précédentes, c'est-à-dire, un montant de **300,00 €** que l'artisan pourra employer pour acheter du matériel nécessaire à son travail.

En remerciant pour l'attention réservée à cette communication, je prie d'agréer l'expression de mes salutations les plus cordiales ainsi que celles du Conseil de Direction.

Le Président
Alessandro Celi



ANNEXE
Prix Pierre Vietti 2023
Règlement du concours

Art. 1^{er} - Le Prix Pierre Vietti, institué en honneur de l'ancien Président du Comité des Traditions Valdotaïnes, dorénavant CTV, est décerné aux artisans qui participent au concours à l'occasion de la Foire de la Saint-Ours. Le concours est centré sur un ou plusieurs thèmes proposés par le CTV ; les thèmes toucheront les aspects de la civilisation valdotaine sous ses multiples facettes.

Art. 2 - Le Prix est attribué aux artisans qui réalisent une pièce inspirée au(x) thème(s) fixé(s) par le Conseil de Direction du CTV en collaboration avec l'Assessorat aux activités productives. La pièce doit être accompagnée par une recherche à caractère historique et/ou anthropologique illustrant les raisons de sa réalisation.

Art. 3 - Le Conseil de Direction désigne un jury choisi parmi les associés au CTV et composé, au maximum, par cinq personnes. Les délibérations doivent être prises à l'unanimité des voix.

Art. 4 - Le Jury examinera les recherches pour vérifier le respect du ou des thèmes fixés pour le Prix Pierre Vietti. La vérification des recherches ne tiendra en aucun compte la langue dans laquelle la recherche est rédigée ni la capacité littéraire de l'auteur ni, néanmoins, la longueur du texte ; au cas où la recherche soit incomplète, le Jury aura la faculté de l'intégrer par un colloque direct avec le concurrent.

Art. 5 - Le Président du CTV assure les rapports avec l'Assessorat aux Activités productives, dresse le procès-verbal et garantit le respect des normes établies par l'Assessorat au sujet du déroulement de la Foire de la Saint-Ours.

Art. 6 - Le vainqueur du Prix Pierre Vietti a droit à une somme de **€ 300,00** destinée à l'achat d'outillage servant à l'exécution des travaux de l'artisanat.